

# TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHE DES CAPITAUX DU BURUNDI

## 1. Contexte

L'Autorité de régulation du marché des capitaux « ARMC », en sigle a été créée par la loi N° 1/08 du 29 octobre 2020. L'Autorité est une Institution publique dotée de l'indépendance opérationnelle et du patrimoine propre. Cet organisme étatique a pour mission principale de réglementer et développer, au Burundi, un marché des capitaux ordonné, équitable, transparent et efficient.

La vision de l'Autorité de régulation du marché des capitaux du Burundi « ARMC » est d'être un régulateur innovant d'un marché robuste et compétitif à l'échelle régionale et mondiale avec pour objectif de faire du marché des capitaux du Burundi une destination d'investissement locale, régionale et internationale attrayante.

Par le décret N° 100/198 du 20 août 2021, le Président de la République du Burundi a nommé les membres du conseil d'administration qui va assurer la haute responsabilité de l'Autorité. Parmi les missions du conseil d'administration figure le recrutement par concours du Directeur Général de cette institution.

Dans le but d'accomplir cette tâche et permettre le démarrage proprement dit de ses activités, le Conseil d'administration désire recruter le Directeur Général de l'Autorité.

## 2. Description du poste

Le Directeur Général suit une vision et un leadership dans l'organisation institutionnelle de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux « ARMC », ainsi que dans le développement et la réglementation du marché des capitaux au Burundi. Le Directeur Général sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de promotion et développement dans tous ses aspects du marché des capitaux du Burundi. Un accent particulier sera mis sur la facilitation de la création d'un marché des titres financiers qui sera ordonné, équitable, efficace et transparent.

Conformément à la loi régissant l'Autorité de régulation des marchés de capitaux du Burundi, le Directeur Général de l'Autorité, est nommé par décret après son recrutement par le conseil d'administration de l'Autorité, pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois. Le Directeur Général ne peut entreprendre



toute autre activité lucrative ou accepter un autre emploi susceptible d'avoir un impact négatif sur sa performance.

### **3. Tâches et Responsabilités**

Le Directeur Général rend compte au président du conseil d'administration. Le Directeur Général, qui devient également membre du conseil d'administration en vertu de ce poste, est responsable des affaires courantes, des opérations et de la gestion de l'Autorité. Ses tâches et responsabilités comprendront notamment:

1. Gérer au quotidien les affaires, des opérations et des fonds de l'Autorité ;
2. Mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration ;
3. Gérer le personnel conformément aux politiques de l'Autorité ;
4. Recruter le personnel en fonction du budget et conformément aux orientations du Conseil d'Administration ;
5. Préparer le budget annuel conformément aux activités prévues par l'Autorité ;
6. Fixer des frais des services rendus par l'Autorité et leur soumission au Conseil d'administration pour approbation ;
7. Préparer le rapport annuel sur les activités de l'Autorité ;
8. Préparer des rapports sur l'état du marché des capitaux du Burundi;
9. Elaborer des politiques, des plans stratégiques et opérationnels à présenter au Conseil d'administration pour approbation ;
10. Elaborer des principes, des manuels de procédures et des lignes directrices pour l'orientation du secteur des valeurs mobilières à présenter au Conseil d'administration pour approbation ;
11. Représenter l'autorité en justice et devant les tiers.

### **4. Profil et Conditions de recrutement**

1. Etre de nationalité burundaise ;
2. Etre de bonne moralité, bonne conduite vie et mœurs ;



3. N'avoir pas été révoqué de la fonction publique, de la police nationale ou de l'armée et de la magistrature ;
4. N'avoir pas encouru de servitude pénale ;
5. Avoir des attestations de notations qui attestent de bons résultats en milieu de travail ;
6. Avoir une très grande capacité de compréhension et avoir participé au processus de développement du marché des capitaux du Burundi ;
7. Avoir une très grande compréhension et avoir participé aux initiatives régionales d'intégration des marchés financiers de la Communauté d'Afrique de l'Est, seraient un atout ;
8. Avoir une bonne connaissance de l'Anglais écrit et parlé constituerait un atout ;
9. Les candidatures féminines sont encouragées.

## **5. Compétences clés**

1. Avoir un diplôme de niveau minimum de Maîtrise en Economie, en Finance, en Gestion financière, en Droit des affaires ou dans les domaines similaires issu d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu comme tel au Burundi. Avoir un doctorat dans l'un des domaines ci-dessus serait un atout supplémentaire ;
2. Avoir suivi des formations professionnelles dans le domaine de la Finance ;
3. Avoir au moins 8 ans d'expérience de travail dans un des domaines ci-haut mentionnés avec d'excellentes compétences organisationnelles, administratives et en gestion du temps ;
4. Avoir occupé pendant 4ans un poste de responsabilité comme chef de service, Directeur ou Directeur Général etc ;
5. Avoir des compétences en leadership et en planification stratégique ;
6. Avoir une bonne compréhension des institutions de services financiers, des marchés de capitaux et des produits dérivés ;
7. Avoir de solides compétences analytiques et créatives pour la résolution de problèmes;
8. Avoir une aptitude avérée à effectuer une mission diligente complète, y compris une analyse financière des institutions financières, telles que les banques, les institutions financières non bancaires et les fonds de capital-investissement ;

9. Avoir une aptitude de gérer des risques dans un environnement en perpétuelle et dynamique évolution;
10. Avoir des compétences en négociation hautement développées et avérées pour produire des effets positifs auprès des interlocuteurs de haut niveau, tant internes qu'externes, et pour comprendre quand et comment appliquer le tact, exercer de l'influencer, maintenir une ligne ferme, nouer ou rompre les contacts, comprendre les lignes non écrites d'influence et se comporter en conséquence;
11. Avoir une capacité de communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral en anglais ou en Français;
12. Avoir des compétences analytiques avancées et capacité à prendre des décisions judicieuses avec de solides compétences en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
13. Avoir la capacité de gérer et d'influencer le changement tout en gardant à l'esprit les intérêts nationaux ;
14. Maîtriser l'utilisation de l'outil informatique Word, Excel, Power point, Logiciel de base de données ; etc.
15. Avoir des idées innovantes et des compétences organisationnelles bien développées.

## **6. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

1. une lettre de motivation adressée au Président du conseil d'administration de l'Autorité de Régulation du marché des capitaux;
2. une photocopie de diplôme certifiée conforme à l'original ;
3. un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle, actualisé et signé ;
4. Les attestations des services rendus, certificat de formation ou tout autre document attestant l'expérience en la matière;
5. une copie de la carte nationale d'identité;
6. un extrait de casier judiciaire ;
7. Tout autre document jugé nécessaire.



## 7. Dépôt et date limite de réception des dossiers

Les dossiers sous-plis fermés sont adressés au Président du conseil d'administration et sont déposés dans le building du Ministère des Finances, du Budget et de la planification Economique, 5<sup>eme</sup> étage, bureau numéro 521.

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 10 juin 2022 à 12h00 min.

## 8. Sélection

Les candidats qui auront été retenus seront invités à passer un test écrit et/ou oral à une date qui leur sera communiquée le moment venu.

Les présents termes de référence sont disponibles sur le tableau d'affichage et sur le site web du Ministère des Finances, du Budget et de la planification Economique : [www.finances.gov.bi](http://www.finances.gov.bi)

**N.B:** Les candidats qui auront fourni des renseignements inexacts seront exclus de la procédure de recrutement dès la découverte de la tricherie.

Fait à Bujumbura, le 24 mai 2022

**Pour le Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi**

Pélagie NYANDWI



Vice-Président du Conseil

Charles NDIZEYE



Président du Conseil